



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/20  
8 juin 2009

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Cinquante-huitième réunion  
Montréal, 6 – 10 juin 2009

**COOPÉRATION BILATÉRALE**

Le Secrétariat du Fonds a reçu les demandes de coopération bilatérale suivantes :

<b>TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE BILATÉRALE</b>
Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Kenya	Allemagne
Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) aux Seychelles	Allemagne

**Remarque sur l'organisation du document**

1. Ce document donne un aperçu des demandes provenant d'agences bilatérales et si ces agences sont admissibles pour recevoir l'approbation du Comité Exécutif à la lumière du niveau maximal de coopération bilatérale disponible pour 2009. Il contient la recommandation normale quant à l'année d'affectation pour une coopération bilatérale en tant que recommandation générale à la fin du document.

2. En tout, le Secrétariat a reçu deux projets de coopération bilatérale d'une somme de 192 000 \$US (y compris les frais d'agence) pour approbation lors de la 58<sup>e</sup> réunion. Les deux demandes touchent à la préparation de plans d'élimination des HCFC au Kenya et aux Seychelles comme démontré ci-dessus et toutes les deux ont été soumises par l'Allemagne. Elles sont entièrement traitées dans ce document et sont maintenant examinées par le Comité Exécutif.

3. Le Tableau 1 présente un résumé de la valeur et du nombre de demandes faites par le gouvernement de l'Allemagne.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Tableau 1

**VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS POUR UNE COOPÉRATION BILATÉRALE PAR UNE  
AGENCE BILATÉRALE (y compris les frais d'agence)**

Agence bilatérale	Montant total demandé (\$US)	Nombre de projets
Allemagne	192 100	2
<b>TOTAL</b>	<b>192 100</b>	<b>2</b>

**DEMANDE PROVENANT DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE**

**Introduction**

4. Le Tableau 2 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale provenant du gouvernement de l'Allemagne. La valeur de cette demande (192 100 \$US) en plus de la somme de 1 748 779 \$US, approuvée pour les projets bilatéraux lors de la 57<sup>e</sup> réunion, ne dépasse pas la contribution de 20 p. cent de l'Allemagne pour 2009 (2 776 808 \$US).

Tableau 2

**SOUSSION PROVENANT DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE ET  
RECOMMANDATION**

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)	Kenya	85 000	85 000
Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)	Seychelles	85 000	85 000
Frais d'agence		22 100	22 100
<b>TOTAL</b>		<b>192 100</b>	<b>192 100</b>

**Préparation du projet pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC**

**KENYA : Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (85 000 \$US)**

**SEYCHELLES : Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (85 000 \$US)**

5. Le gouvernement de l'Allemagne a soumis deux demandes de fonds afin de préparer des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Kenya et les Seychelles. Les deux pays ont déclaré une consommation de HCFC pour 2007.

Observations du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat remarque que les demandes ci-dessus sont en harmonie avec la décision 56/16 de même qu'avec l'entente de la 55<sup>e</sup> réunion du Comité Exécutif concernant les pays ayant une consommation de HCFC et qui recevront un financement pour la préparation de la première étape de leur PGEH. La consommation de HCFC en 2007 pour les deux pays est respectivement de 48,5 et 2,3 tonnes pondérées.

7. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des demandes de financement pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Kenya et d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC pour les Seychelles selon le niveau illustré dans le Tableau 2 ci-dessus.

#### **RECOMMANDATION GÉNÉRALE**

8. Le Comité Exécutif pourrait :

- (a) approuver les demandes de préparation de projet pour la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC au Kenya et aux Seychelles; et
- (b) demander au trésorier de déduire la somme de 192 100 \$US (y compris les frais d'agence) du solde de contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2009 pour les projets bilatéraux approuvés ci-dessus.

---